

Barème Honoraires de Location Habitation, Mixte⁽¹⁾ et Meublée⁽¹⁾

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :

Zone « très tendue » Zone « tendue » Zone « non tendue »

Année de référence : 2014

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail** : 8 € TTC

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **réalisation de l'état des lieux** : 3 € TTC

Honoraires à la charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	40 % du loyer mensuel hors charges
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	30 % du loyer mensuel hors charges

Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires d'entremise et de négociation	0 .00 € TTC
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	40 % du loyer mensuel hors charges
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	30 % du loyer mensuel hors charges

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société. **Barème établi le 01 octobre 2016**

Barème Honoraires de Gestion locative Habitation, Mixte⁽¹⁾ et Meublée⁽¹⁾

Formule Initiale : 7.20% TTC des loyers charges comprises encaissés

Formule Confort : 9.60% TTC des loyers charges comprises encaissés

Formule Sérénité : 12.00% TTC des loyers charges comprises encaissés